EB 2012/105/R.19/Rev.1 Cote du document: Point de l'ordre du jour: 7 c) iii) Date: 3 avril 2012 Distribution: Publique Original: Anglais



Rapport du Président

Proposition de don au Royaume des Tonga pour le

Projet d'innovation rurale aux Tonga

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques: Transmission des documents:

Ronald Hartman

Deirdre McGrenra Chargé de programme de pays Chef du Bureau des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2184 téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: r.hartman@ifad.org courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session Rome, 3-4 avril 2012

Pour: Approbation

Table des matières

Sigle	es et acronymes	ii
Cart	e de la zone du projet	iii
Résı	umé du financement	iv
Reco	ommandation d'approbation	1
I.	Contexte stratégique et justification	1
	 A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats 	1
II.	Description du projet	2
	A. Zone d'intervention et groupe cibleB. Objectif de développement du projetC. Composantes/résultats	3
III.	Exécution du projet	3
	A. ApprocheB. Cadre organisationnelC. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	34
	D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance E. Supervision	5
IV.	Coût, financement et avantages du projet	6
	 A. Coût du projet B. Financement du projet C. Résumé des avantages et analyse économique D. Durabilité E. Identification et atténuation des risques 	6 6 7
V.	Considérations d'ordre institutionnel	7
	 A. Respect des politiques du FIDA B. Alignement et harmonisation C. Innovations et reproduction à plus grande échelle D. Participation à l'élaboration des politiques 	7 8 8 9
VI.	Instruments juridiques et autorité	9
VII.	Recommandation	10
Ann Acco	exe rd de financement négocié	11

Appendice

Logical framework (Cadre logique)

i

Sigles et acronymes

CSDT Cadre stratégique de développement des Tonga

MAAFP Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, des forêts et de la pêche

MFPN Ministère des finances et de la planification nationale

MORDI Intégration des innovations en matière de développement rural

NZAP Programme d'aide néozélandais PTBA Plan de travail et budget annuel TRE Taux de rentabilité économique

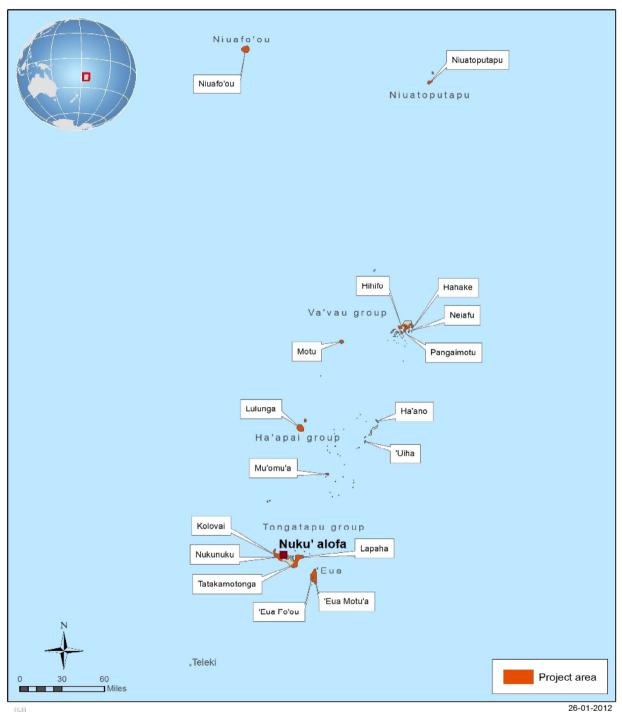
TT Tonga Trust

Carte de la zone du projet

The Kingdom of Tonga

Tonga Rural Innovation Project (TRIP)

President's report



JIL

Source: FIDA.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Royaume des Tonga

Projet d'innovation rurale aux Tonga

Résumé du financement

Institution initiatrice: FIDA

Pays bénéficiaire du don: Royaume des Tonga

Organisme d'exécution: Tonga Trust pour l'intégration des innovations en

matière de développement rural

Coût total du projet: 4,03 millions d'USD

Montant du don du FIDA: 2,6 millions de DTS (équivalant approximativement à

3,0 millions d'USD)

Contribution du pays bénéficiaire du

don:

0,41 million d'USD

Contribution des bénéficiaires: 0,62 million d'USD

Institution chargée de la préévaluation: FIDA

Institution coopérante: Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement sous forme de don en faveur du Royaume des Tonga pour le Projet d'innovation rurale aux Tonga, telle qu'elle figure au paragraphe 45.

Proposition de don au Royaume des Tonga pour le Projet d'innovation rurale aux Tonga

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

- 1. En dépit des solides résultats enregistrés sur le plan du développement humain, la misère a gagné du terrain au cours de la décennie écoulée: 23% des ménages vivaient en deçà du seuil de pauvreté en 2009, contre 16% de la population en 2001. L'acuité et l'ampleur de la pauvreté se sont également accrues de manière significative. C'est dans les îles périphériques que la misère a le plus fortement progressé, puisque le nombre de personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté et ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels a presque doublé entre 2001 et 2009. Au total, environ la moitié de la population qui vit dans des conditions précaires habite l'île de Tongatapu (à l'exclusion de la ville de Nuku'alofa).
- 2. Les données disponibles concernant la pauvreté aux Tonga ne sont pas suffisantes pour comparer les caractéristiques de la pauvreté à l'échelon infranational, entre les différentes zones administratives ou géographiques, ou pour analyser de manière approfondie les éléments qui sont en corrélation avec la pauvreté. Les données disponibles montrent que les ménages les plus pauvres sont généralement sans terres, qu'ils ont beaucoup d'enfants, ou qu'ils comptent parmi leurs membres une personne handicapée ou sans emploi. En règle générale, pour un habitant des Tonga, être pauvre ne signifie pas vivre dans le dénuement ou souffrir de la faim, mais plutôt ne pas avoir suffisamment accès aux services essentiels, n'avoir guère de possibilités de participer à la vie socioéconomique de la collectivité et disposer de ressources insuffisantes pour faire face aux dépenses et aux obligations quotidiennes.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. Le Projet d'innovation rurale aux Tonga part du principe que le renforcement des capacités des communautés à inscrire la planification et l'action dans la durée, associé au développement des compétences nécessaires pour mettre en place des financements et des investissements viables, contribuera à améliorer et à pérenniser les moyens de subsistance des ménages ruraux vulnérables. La conception du projet présente les caractéristiques suivantes: i) simplification, l'accent étant mis sur les difficultés essentielles; ii) complémentarité des composantes en privilégiant les activités rémunératrices communes aux communautés et aux entreprises, en association avec les mécanismes de ciblage; iii) participation au travail de planification mené par les pouvoirs publics et aux mécanismes privés de financement de nature à appuyer les activités de développement durable des communautés et des entreprises; iv) assimilation des enseignements tirés de projets analogues mis en œuvre dans la région Pacifique; et v) réduction des risques au minimum grâce à l'adoption de démarches qui ont fait leurs preuves et à la reproduction à plus grande échelle d'activités mises en place dans le cadre de deux interventions en cours: le

- Programme d'intégration des innovations en matière de développement rural (MORDI) et le Programme de développement rural des Îles Salomon.
- 4. Le projet correspond bien aux priorités énoncées dans les deux principaux documents de stratégie et de politique établis par le Gouvernement tongan – le Cadre stratégique de développement des Tonga (CSDT) et le Plan sectoriel du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, des forêts et de la pêche (MAAFP) – ainsi qu'à l'exposé des options et stratégies d'intervention pour la sous-région établi en 2004 par le FIDA pour les pays insulaires du Pacifique. Le CSDT met l'accent sur la bonne gouvernance, une croissance économique équitable et durable sur le plan environnemental tirée par le secteur privé, l'amélioration de l'éducation et de la santé et le développement culturel. Il relève également la nécessité de renforcer les moteurs traditionnels de l'économie, à savoir l'agriculture, la pêche et le tourisme, grâce à une politique dynamique et favorable aux pauvres menée par les pouvoirs publics. Le Plan sectoriel établi par le MAAFP se conforme aux objectifs de développement définis par le CSDT pour les secteurs qui relèvent de sa compétence. Le Ministère a également recu pour mission de reconsidérer les modalités de sa collaboration avec le secteur privé, les agriculteurs, les prestataires de services aux communautés et les agents extérieurs afin de leur permettre d'utiliser au mieux leurs ressources et d'apporter une contribution utile au développement agricole des Tonga.
- 5. Dans l'ensemble, le projet est conforme à l'approche appliquée par les autres organismes internationaux de développement aux Tonga et dans d'autres pays insulaires du Pacifique. La spécificité de la contribution du FIDA consistera à associer des activités de développement des communautés et des entreprises de manière à obtenir l'amélioration et la pérennisation des moyens de subsistance des communautés rurales vulnérables. La conception du projet prend en considération les enseignements positifs ou négatifs tirés d'un projet analogue financé par le FIDA, le Programme de développement rural des Îles Salomon. Ce programme a pour objet d'aider les communautés à développer les petites infrastructures dans le cadre d'un processus de sélection qui soit à leur initiative, et de prêter main forte aux entreprises agricoles et rurales en leur accordant des financements sous forme de dons en complément de leurs fonds propres et des prêts consentis par des banques commerciales.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

- 6. La pauvreté étant répartie de manière relativement homogène dans l'ensemble des zones rurales des Tonga, le projet sera mis en œuvre dans l'ensemble du pays. Les activités de développement des communautés seront exécutées dans des communautés sélectionnées dans toutes les régions des Tonga. Il s'agit de 29 communautés des "îles périphériques" (à l'exclusion des îles principales de Tongatapu, Vava'u et Ha'apai), qui étaient déjà couvertes par le programme MORDI, auxquelles s'ajoutent 31 nouvelles communautés situées sur les "îles principales" de Tongatapu, Vava'u, Ha'apai, des Niuas et d'Eua. Sur la base du recensement de 2006, la population ciblée au sein de ces 60 communautés est estimée à 16 901 personnes (ce qui signifie que le projet bénéficiera à 16% de la population totale). Les activités de développement des entreprises ne s'inscriront pas dans le cadre des communautés; au contraire, leur portée sera nationale, l'accent étant mis sur l'appui aux entreprises opérant déjà au sein des communautés ciblées ou disposant du potentiel nécessaire pour le faire.
- 7. Le projet s'adresse à des ménages pauvres, extrêmement pauvres ou marginaux (23% de la population totale). Ces ménages n'ont pas suffisamment accès aux services essentiels, ont peu de possibilités de participer à la vie socioéconomique et disposent de ressources insuffisantes pour faire face aux dépenses quotidiennes et aux obligations coutumières, ce qui les conduit à adopter toute une série de stratégies de subsistance. Les ménages pauvres ou extrêmement pauvres vivent

principalement grâce à l'appui des communautés et de leur famille, mais aussi à la pêche côtière et l'agriculture de subsistance tandis que, pour subsister, les ménages marginaux se tournent généralement vers les petits investissements dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les femmes, et plus particulièrement les ménages dirigés par une femme et les jeunes, constitueront un groupe cible essentiel.

B. Objectif de développement du projet

8. Ce projet a pour finalité de contribuer à l'amélioration et la pérennisation des moyens de subsistance des communautés rurales vulnérables. L'**objectif de développement** consiste à renforcer les capacités des communautés et entreprises auxquelles le projet s'adresse à planifier, financer et gérer leurs priorités de développement de manière à parvenir à mettre en place dans la durée des moyens de subsistance plus efficaces.

C. Composantes/résultats

- 9. **Composante 1: développement des communautés.** Cette composante aura pour résultat de renforcer les capacités des communautés à inscrire la planification et l'action dans la durée. Les communautés bénéficieront d'un appui pour élaborer leurs plans de développement. Des financements sous forme de don seront accordés afin de remettre en état ou de construire des infrastructures communautaires, de les entretenir et d'en superviser le fonctionnement.
- 10. Composante 2: développement des entreprises. Cette composante aura pour résultat de renforcer les capacités de mettre en place des financements et des investissements viables. Deux aspects seront privilégiés: l'aide apportée aux banques commerciales pour faire connaître et promouvoir les services financiers, et la mise à disposition de fonds propres supplémentaires pour les entreprises agricoles et rurales sous forme de dons transitant par des banques commerciales.
- 11. Composante 3: gestion du projet. Cette composante permettra d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre et du suivi des activités relevant du projet. Le Ministère des finances et de la planification nationale (MFPN) désignera MORDI Tonga Trust (TT)¹ en qualité d'organisme d'exécution dans le cadre d'un contrat exclusif pour la mise en œuvre du projet. MORDI TT ouvrira un bureau du projet à Nuku'alofa et recrutera les personnels suivants: un directeur de projet, un responsable des opérations, un responsable des finances et de l'administration, trois administrateurs de projet et un administrateur principal du projet. Le responsable des opérations, l'administrateur principal du projet et les administrateurs du projet exerceront par ailleurs des responsabilités supplémentaires à l'échelle régionale: le responsable des opérations sera chargé de l'île principale et des îles périphériques de Tongatapu, l'administrateur principal du projet de l'île de 'Eua et les administrateurs du projet de l'île principale et des îles périphériques de Ha'apai et Vava'u et des Niuas. Les fonctionnaires municipaux apporteront un appui à l'échelle locale au personnel du projet présent sur le terrain et faciliteront les relations sur les politiques avec le gouvernement, par l'intermédiaire du Cabinet du Premier Ministre. Le directeur du projet assumera également la responsabilité d'ensemble du suivi-évaluation, y compris en ce qui concerne la collecte des données de référence au démarrage du projet et à la fin de la période d'exécution.

III. Exécution du projet

A. Approche

12. Le projet s'appuiera sur le programme MORDI, dont il amplifiera les activités, car celui-ci a obtenu de bons résultats en matière de développement des communautés aux Tonga. L'adoption de démarches qui ont fait leurs preuves et la collaboration avec des partenaires d'exécution locaux fiables permettront de réduire les risques au

¹ Il s'agit d'une ONG enregistrée aux Tonga fin 2009 pour assurer la mise en œuvre du programme MORDI, en application d'une recommandation formulée à l'issue d'une mission d'appui à l'exécution effectuée par le FIDA.

- minimum et d'assurer la pérennité. Le ciblage adoptera une approche très ouverte et accordera une attention particulière aux femmes et aux jeunes pauvres vivant en milieu rural. La décision de privilégier les femmes et les jeunes est motivée plus par leur vulnérabilité et par le fait qu'ils n'ont traditionnellement pas leur mot à dire dans les prises de décisions qu'en raison de leur degré de pauvreté.
- 13. Les modalités d'exécution s'inspireront des mécanismes déjà utilisés par MORDI TT pour mettre en œuvre le programme MORDI, la montée en puissance s'appuyant sur des modifications destinées à stimuler la participation de l'ensemble des pouvoirs publics, en particulier dans le cadre des activités de développement des communautés (composante 1), mais aussi à associer le secteur privé aux activités de développement des entreprises (composante 2).

B. Cadre organisationnel

- 14. MORDI TT, une ONG locale, sera désignée comme organisme principal d'exécution du projet et les fonds du projet seront versés au MFPN, auquel MORDI TT rendra compte. Un comité consultatif du projet sera chargé d'assurer l'encadrement et la supervision de MORDI TT et du MFPN en ce qui concerne la gouvernance, les aspects politiques et les relations avec les autres organisations, et il assurera le pilotage stratégique du projet.
- 15. Ce comité consultatif sera composé de cinq membres représentant le MFPN, le MAAFP, la Banque de réserve nationale des Tonga, la Chambre de commerce et la société civile. Il sera chargé d'examiner les plans de travail et budgets annuels (PTBA), de superviser les examens semestriels en collaboration avec les missions de supervision du FIDA, d'encourager la coordination entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux régionaux et nationaux, d'analyser la situation pour cerner les questions de politique générale sur lesquelles une concertation doit être engagée, et d'assurer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte dans la gestion du projet.
- 16. MORDI TT a été retenu en raison de ses compétences en matière d'exécution et des qualités dont elle a fait preuve à l'occasion de la mise en œuvre du programme MORDI.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

17. MORDI TT sera responsable des activités de suivi-évaluation et fera appel à toute une série d'outils pour recueillir des informations. Le suivi des apports financiers sera assuré au moyen des PTBA, du système de gestion financière, des rapports sur la passation des marchés et des procédures proposées pour l'attribution de dons servant à financer les infrastructures économiques communautaires et les fonds propres supplémentaires, tandis que les rapports mensuels établis par les administrateurs et l'administrateur principal du projet et les fonctionnaires municipaux sur les infrastructures économiques communautaires ainsi que les rapports sur l'activité de prêt des banques commerciales rendront compte des produits obtenus. Le suivi du déroulement et des effets directs des activités s'appuiera sur les rapports établis par les administrateurs, l'administrateur principal du projet et les fonctionnaires municipaux, qui détailleront systématiquement l'état d'avancement des plans arrêtés par les communautés, les mesures de suivi, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus par les différents comités villageois; il reposera également sur les deux enquêtes participatives annuelles portant sur les activités réalisées dans le cadre des composantes 1 et 2. Une enveloppe budgétaire sera consacrée au financement d'un certain nombre d'études spéciales portant sur des questions qui exigent un examen plus approfondi. MORDI TT recueillera des données de référence dans chacune des 60 communautés, aussi bien avant la mise en œuvre des activités appuyées par le projet qu'à son achèvement, afin de pouvoir procéder à une comparaison de la situation avant et après réalisation du projet.

18. **Gestion des savoirs.** La gestion des savoirs comportera les aspects suivants:
i) assurer la participation pleine et entière des communautés et des entreprises ciblées; ii) mettre en place un dispositif de nature à fournir des informations et des analyses concernant les progrès accomplis au regard du cadre logique et des PTBA, de manière à orienter les décisions; et iii) faire en sorte que les savoirs générés et les résultats obtenus soient portés à la connaissance des principales parties prenantes. Le projet renforcera l'autonomisation des communautés et leur capacité de peser sur les politiques. Il permettra également d'exercer une influence sur les politiques en s'appuyant sur des données probantes, grâce à la gestion des savoirs et l'apprentissage.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

- 19. Le don accordé par le FIDA sera déposé sur un compte désigné à cet effet libellé en dollars des États-Unis, ouvert auprès d'une banque commerciale ayant l'agrément du Fonds, et géré par MORDI Tonga Trust en sa qualité d'organisme principal d'exécution du projet.
- 20. Des dispositions seront prises pour permettre un financement initial à concurrence de 30 000 USD, destiné à couvrir les dépenses de démarrage encourues une fois le projet approuvé par le Conseil d'administration.
- 21. La nouvelle version du code des marchés publics des Tonga adoptée en 2010 sera appliquée pour autant que les dispositions de ce code soient compatibles avec les directives du FIDA en la matière.
- 22. Conformément à la section 9.03 de l'article IX des Conditions générales applicables au financement du développement agricole ainsi qu'aux directives du Fonds relatives à l'audit des projets, le Commissaire aux comptes vérifiera les comptes du projet et établira les états financiers consolidés. Le Commissaire aux comptes fournira une opinion indépendante sur l'état des dépenses et sur le fonctionnement du compte désigné et des fonds de contrepartie, ainsi qu'une lettre de recommandations relatives à la conformité de la comptabilité et à l'efficacité des contrôles internes.
- 23. Le gouvernement a pris des mesures importantes pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption, comme en témoigne le CSDT. Dans le cadre du Programme de réforme économique du secteur public, les Tonga s'efforcent sans relâche de procéder à des réformes de manière à améliorer les services publics proposés en mettant l'accent sur trois domaines relevant du secteur public: l'administration publique, la gestion des finances publiques et la réforme des entreprises publiques.
- 24. Pour assurer l'efficacité de la gouvernance, le projet intégrera les mesures suivantes: i) transparence de l'information, notamment grâce à des mesures visant à en favoriser la divulgation; ii) participation et concertation, notamment grâce à une plus grande implication des communautés et du public; et iii) suivi et contrôle, notamment grâce au renforcement de la supervision et du suivi.

E. Supervision

25. Le FIDA exercera la supervision directe sur un rythme semestriel, les missions étant programmées de manière à coïncider avec l'élaboration des PTBA et l'approbation des demandes de retrait par MORDI TT et le MFPN. Le FIDA a récemment renforcé sa présence dans les îles du Pacifique avec la nomination d'un coordonnateur sous-régional basé au bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à Suva (Fidji). En outre, le FIDA va prochainement ouvrir un bureau en Indonésie au sein duquel un chargé de programme de pays en détachement sera responsable des îles du Pacifique.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

26. Le coût total du projet sur cinq ans est estimé à 4,03 millions d'USD, y compris les provisions pour aléas techniques et financiers. La part en devises est estimée à 0,92 million d'USD, soit 23% du total des coûts. Approximativement 69% du total des coûts correspondent aux activités de développement des communautés (27% pour les plans de développement des communautés et 41% pour les infrastructures économiques communautaires), et 15% aux activités de développement des entreprises (moins de 1% pour la publicité et la promotion des financements et environ 15% pour les entreprises agricoles et rurales). La gestion du projet absorbera les 16% restants.

B. Financement du projet

27. Il est proposé que le projet soit financé par le Gouvernement tongan, les communautés bénéficiaires, les entreprises agricoles et rurales et le FIDA. Le gouvernement prendra en charge les droits et taxes pesant sur toutes les dépenses relevant du projet. Pour la composante 1, il sera demandé aux communautés de contribuer en nature ou en espèces au financement des infrastructures économiques communautaires à hauteur de 25% de leur coût et, pour la composante 2, il sera demandé aux entreprises d'apporter des fonds propres correspondant à 20% de l'investissement financé. Les banques commerciales participantes apporteront les 60% restants sous forme de prêts consentis aux entreprises participantes. Le FIDA financera sous forme de don l'ensemble des coûts restants.

Contribution au projet, par cofinanceur et par composante

	Gouverne	ment	FIDA		Bénéficiaires		Total		<u>.</u>	Monnaie locale
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises	(taxes exclues)
A. Développement des commu 1. Plans de développement	nautés									
des communautés 2. Infrastructures	135 505	12,5	944 270	87,5	-	-	1 079 775	26,8	56 748	887 522
économiques communautaires	222 305	13,2	1 142 731	67,9	318 935	18,9	1 683 970	41,8	769 266	692 400
Sous-total	357 810	12,9	2 087 001	75,5	318 935	11,5	2 763 745	68,6	826 014	1 579 922
B. Développement des entrepr1. Publicité et promotion	ises									
financières 2. Entreprises agricoles et	2 279	15,0	12 913	85,0	-	-	15 192	0,4	-	12 913
rurales	-	-	300 082	50,0	300 082	50,0	600 164	14,9	-	600 164
Sous-total	2 279	0,4	312 995	50,9	300 082	48,8	615 356	15,3	-	613 077
C. Gestion du projet	50 440	7,7	600 679	92,3	-	-	651 119	16,2	94 539	506 140
	410 529	10,2	3 000 675	74,5	619 017	15,4	4 030 221	100,0	920 553	2 699 139

C. Résumé des avantages et analyse économique

- 28. Les principaux avantages quantifiables seront: i) l'accroissement des revenus que les ménages tirent de l'agriculture et d'autres activités de production comme le tourisme, la pêche ou l'artisanat; ii) la réduction des coûts de transport et de communication grâce à l'amélioration des infrastructures; et iii) la multiplication des investissements rentables dans des entreprises agricoles et rurales.
- 29. Le taux de rentabilité économique (TRE) s'établit à 16,8%, et la valeur actuelle nette à 737 160 USD en appliquant un taux d'actualisation de 12%. Il ressort de l'analyse de sensibilité portant sur l'impact des avantages produits par chaque catégorie d'investissement sur le TRE qu'une augmentation ou une diminution de 10% des avantages produits par chaque catégorie donnent une modification du TRE inférieure à 10% et, dans tous les cas, supérieure au taux d'actualisation, tandis qu'une augmentation ou une diminution des coûts ont un effet plus direct sur le TRE. Une augmentation des coûts de 20% se traduit par un TRE égal au taux d'actualisation.

D. Durabilité

- 30. Ce projet contribuera à l'amélioration et la pérennisation des moyens de subsistance des communautés rurales vulnérables; en effet, il associera les bénéficiaires à la planification et à la définition des priorités, il les fera contribuer à la mise en place, au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures économiques communautaires, il les mettra en relation avec les entreprises agricoles et rurales, et il mettra à disposition du gouvernement des outils tels que les méthodes d'évaluation participative à vocation pédagogique, les plans de développement des communautés et les plans de développement des districts, afin qu'il les réutilise dans le cadre de ses propres méthodes et structures.
- 31. Les deux principales composantes ont été conçues de manière à instaurer la maîtrise locale de l'intervention et à en assurer la pérennité. Les conseils villageois seront un élément essentiel dans la planification et la définition des priorités des activités de développement. Leur rôle sera de superviser l'élaboration des plans de manière à répondre aux besoins, aux priorités et aux intérêts de la communauté. Les contributions en nature ou en espèces apportées par les communautés et l'exploitation et l'entretien dans la durée seront un élément essentiel du développement des infrastructures économiques communautaires. Au titre du développement des entreprises agricoles et rurales, les contributions en fonds propres apportées par les entreprises seront complétées par des financements accordés par des banques commerciales.

E. Identification et atténuation des risques

32. Ce projet n'est pas considéré comme une intervention à haut risque, étant donné que sa conception s'inspire du programme MORDI, qui a obtenu de bons résultats en matière de développement des communautés aux Tonga. Les risques sont notamment les suivants: i) l'isolement et les problèmes de transport et de communication; ii) le manque de crédits pour financer les infrastructures économiques communautaires; iii) l'érosion démographique et l'émigration des jeunes et des personnes en bonne santé; iv) le régime foncier en vigueur aux Tonga, en vertu duquel la terre et les allocations sont attribuées au fils aîné; et v) l'éparpillement géographique et les liens avec les marchés. La conception du projet a permis de pallier certains de ces risques. Les autres risques seront pris en considération durant l'exécution du projet.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

33. Le projet répond à l'objectif général du FIDA, qui est de donner aux femmes et aux hommes vivant dans les zones rurales des pays en développement les moyens d'améliorer leurs revenus et leur sécurité alimentaire au niveau du ménage. Il respecte également le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et les principes d'action qu'il énonce, ainsi que les politiques et procédures pertinentes du FIDA (le système de gestion des résultats et de l'impact [SYGRI] et la Politique du FIDA en matière de ciblage).

Parité entre les sexes

34. Le projet traite de manière satisfaisante des considérations relatives à la parité entre les sexes. Une démarche de ciblage particulièrement ouverte sera utilisée, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux jeunes pauvres vivant en milieu rural, qui méritent d'être prioritaires en raison de leur vulnérabilité et du fait qu'ils n'ont traditionnellement pas leur mot à dire dans les décisions. Le projet appliquera la démarche de mobilisation des communautés mise en œuvre dans le cadre du programme MORDI, qui consiste à s'adresser directement aux femmes et aux jeunes et à favoriser la prise en compte prioritaire de leurs préoccupations dans les plans de développement des communautés. Cette stratégie progressive et pragmatique de l'autonomisation des groupes de population vulnérables a permis

d'obtenir des résultats concrets, et elle est adaptée à la situation sociale et culturelle des Tonga. L'appui financier au développement des entreprises agricoles et rurales sera apporté en faisant appel à des mécanismes de ciblage tels que les critères d'admissibilité pour choisir les entreprises bénéficiaires qui seront de nature à permettre aux communautés pauvres et aux groupes de population défavorisés tels que les femmes de tirer avantage du dispositif.

Conclusions de l'évaluation environnementale du FIDA

35. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B, car il ne risque pas d'avoir d'effet négatif notable sur l'environnement.

B. Alignement et harmonisation

36. MORDI TT forgera un partenariat stratégique avec un certain nombre d'organismes et de programmes existants aux Tonga. Il nouera des liens avec la division du MFPN chargée de la gestion de l'aide au développement, qui est responsable des initiatives d'harmonisation et d'alignement engagées par le gouvernement au titre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Chaque année, un atelier d'un jour sera consacré aux enseignements tirés, auquel participeront les représentants des organismes gouvernementaux concernés, des ONG, des organismes donateurs et du secteur privé qui participent au développement rural aux Tonga, Au niveau opérationnel, MORDI TT s'associera au Programme d'accès aux marchés horticoles et agricoles du Pacifique (Pacific Horticultural and Agricultural Market Access Programme [PHAMA]), une nouvelle initiative visant à faciliter les échanges commerciaux appuyée par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) pour aider les pays et territoires insulaires du Pacifique à résoudre les problèmes d'accès aux marchés. Dans le même ordre d'idées, elle s'associera au Tonga Business Enterprise Centre, qui bénéficie de l'appui du Programme d'aide néo-zélandais (NZAP). Il s'agit d'une initiative relativement récente qui a pour objet de faire progresser les entreprises privées des Tonga en leur proposant des services de conseil et d'accompagnement complétés par un programme annuel de formation.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

- 37. **Reproduction à plus grande échelle.** Il s'agira de reproduire à plus grande échelle les activités du programme MORDI, compte tenu de l'expérience forgée dans le cadre de ce programme en matière de développement des communautés aux Tonga. Le programme MORDI, d'une durée de six ans, a été exécuté en deux phases de trois ans chacune. Couvrant les Fidji, Kiribati et les Tonga et mis en œuvre par la Fondation internationale pour les peuples du Pacifique Sud, basée aux Fidji, il a bénéficié d'un don régional du FIDA d'un montant de 2,0 millions d'USD. Aux Tonga, le NZAP apporte un appui supplémentaire sous la forme d'un don d'un montant d'environ 0,30 million d'USD (0,34 million de NZD) en faveur du programme MORDI. L'appui apporté au programme MORDI a pris fin en décembre 2011, mais le NZAP continuera de financer ce programme jusqu'à la fin du premier semestre 2012. MORDI TT assure l'exécution du programme MORDI.
- 38. **Innovation.** Le projet comporte un certain nombre d'aspects novateurs. Au titre de la composante 1, les meilleures pratiques et les méthodes de travail établies au titre du programme MORDI en matière de développement des communautés seront reproduites à plus grande échelle. Il s'agit notamment de la démarche d'évaluation participative et formative et de la participation de fonctionnaires municipaux et d'animateurs communautaires pour aider les communautés à élaborer leurs propres initiatives. En ce qui concerne la composante 2, l'ampleur et la portée des accords de financement en faveur des entreprises agricoles et rurales sont un aspect novateur: MORDI TT assumera la responsabilité d'ensemble de la mise en œuvre des activités relevant de cette composante, mais le décaissement et le suivi des fonds seront assurés par l'intermédiaire des banques commerciales de manière à moins solliciter

le personnel et le budget du projet. Les fonds du projet permettront de mobiliser des financements importants auprès des entreprises et des banques commerciales. Les composantes ne seront pas considérées comme des activités autonomes, bien au contraire: l'accent sera mis sur l'articulation entre la composante 1 et la composante 2 à travers le soutien commun aux activités permettant de générer directement ou indirectement des revenus et en concentrant les efforts sur les entreprises qui opèrent déjà au sein des communautés ciblées, ou qui disposent du potentiel nécessaire pour le faire. Les modalités de gestion du projet sont également très novatrices dans le contexte des Tonga, le Gouvernement tongan et la société civile ayant convenu d'un commun accord de travailler en partenariat pour exécuter le projet proposé.

D. Participation à l'élaboration des politiques

- 39. La conception du projet s'inscrit dans la logique des principaux documents de politique et de stratégie établis par le gouvernement, à savoir le Cadre stratégique de développement des Tonga et le Plan sectoriel du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, des forêts et de la pêche.
- 40. Le CSDT met l'accent sur la bonne gouvernance, une croissance économique équitable et durable sur le plan environnemental tirée par le secteur privé, l'amélioration de l'éducation et de la santé et le développement culturel. Le document reconnaît qu'il convient de stimuler les moteurs traditionnels de l'économie - l'agriculture, la pêche et le tourisme - en adoptant des mesures ciblées volontaristes et favorables aux pauvres. Les objectifs du CSDT suivants sont en rapport avec le projet; i) "des communautés solides et solidaires"; pour obtenir ce résultat, les districts, les villages et les communautés seront impliqués de manière à satisfaire les besoins jugés prioritaires en matière de services et à assurer une répartition équitable des avantages; ii) "des partenariats dynamiques entre le secteur public et le secteur privé pour tirer la croissance"; à cet effet, une collaboration de meilleure qualité entre les pouvoirs publics et le monde des affaires sera encouragée par la mise en place d'incitations adaptées et la rationalisation de la réglementation; iii) "des infrastructures adaptées, bien conçues et bien entretenues, de nature à améliorer la vie quotidienne de la population et à abaisser le coût des opérations" grâce à des financements adéquats et à la mise en œuvre du Plan national d'investissement dans les infrastructures; et iv) "une meilleure gouvernance" grâce à l'adoption des principes de la bonne gouvernance, la responsabilisation, la transparence, la lutte contre la corruption et l'état de droit.
- 41. Le Plan sectoriel établi par le MAAFP se conforme aux objectifs de développement définis par le CSDT pour les secteurs qui relèvent de sa compétence. Dans le cadre du CSDT, le gouvernement a annoncé que des changements seront nécessaires dans la manière de fonctionner du MAAFP et du secteur public dans son ensemble. Le MAAFP a pour mandat et pour responsabilité de réexaminer et de recadrer les modalités de sa collaboration avec le secteur privé, les agriculteurs, les prestataires de services communautaires et les organismes tiers, afin de leur permettre d'utiliser au mieux leurs ressources et de contribuer utilement au développement de l'agriculture aux Tonga.

VI. Instruments juridiques et autorité

- 42. Un accord de financement entre le Royaume des Tonga et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
- 43. Le Royaume des Tonga est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
- 44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Royaume des Tonga un don d'un montant équivalant à deux millions six cent mille droits de tirage spéciaux (2 600 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: "Tonga Rural Innovation Project"

(Negotiations concluded on 19 March 2012)

Grant Number:
Project Title: Tonga Rural Innovation Project (the "Project")
The Kingdom of Tonga (the "Recipient")
and
The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")
(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")
hereby agree as follows:

Section A

- 1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Project Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2), and the Special Covenants (Schedule 3).
- 2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
- 3. The Fund shall provide a Grant to the Recipient (the "Financing"), which the Recipient shall use to implement the Project in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

- 1 The amount of the Grant is two million six hundred Special Drawing Rights (2 600 000 SDR).
- 2. There shall be a designated account for the benefit of the Mainstreaming of Rural Development Innovation Tonga Trust (the "MORDI TT") in a Bank acceptable to the Fund.
- 3. The Recipient shall provide counterpart financing for the Project in the amount of United States dollars 410 000.

Section C

- 1. The Lead Project Agency shall be the MORDI TT.
- 2. The Project Completion Date shall be the fifth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Project will be directly supervised by IFAD.

Section E

- 1. The following is designated as an additional ground for suspension of this Agreement:
 - a) The MORDI TT is not appointed; and
 - b) The MORDI TT is wound up.
- 2. The following are designated as additional specific conditions precedent to withdrawal:
- a) The Ministry of Finance and National Planning (MFNP) shall appoint MORDI TT to implement the Project under an MOU between the MFNP and MORDI TT to be developed to the satisfaction of IFAD and signed by both parties;
 - b) MORDI TT shall appoint core staff with IFAD's prior "no objection";
- c) MORDI TT shall prepared the first Annual Work Plan and Budget (AWPB) and related 18-month Procurement Implementation Plan to IFAD's satisfaction;
- d) MFNP shall ensure a consumption tax exemption is granted, in accordance with the Consumption Tax Act 2003, providing the Project with tax-exempt status; and
- e) An MOU shall be developed to the satisfaction of IFAD between MORDI TT and each participating commercial bank as described in paragraph 4 of Schedule 1.
- 3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Recipient:

Hon. Sunia Manu Fili Minister for Finance and National Planning Ministry of Finance and National Planning Vuna Road, Nuku'alofa Tonga

For the Fund:

President International Fund for Agricultural development Via Paolo di Dono 44 00142 Rome, Italy

This Agreement, dated, has be original copies, three (3) for the Fund ar	en prepared in the English language in six (6) d three (3) for the Recipient.
KINGDOM OF TONGA	
Authorized Representative	
International Fund for Agricultural Development	
Kanayo F. Nwanze President	

Schedule 1

Project Description and Implementation Arrangements

I. Project Description

- 1. Target Population. The Project shall benefit approximately 60 communities in Tongatapu, Vava'u, Ha'apai, 'Eua and the Niuas (the "Project Area"). Women, particularly women-headed households and youth will be a key target group in the Project.
- 2. *Goal*. The goal of the Project is: to contribute to improved sustainable livelihoods for vulnerable rural communities.
- 3. *Objectives*. The Project development objective is to strengthen the capacity of target communities and businesses to plan, finance and manage their development priorities in order to achieve improved sustainable livelihoods.
- 4. *Components*. The Project shall consist of the following Components:

Component 1: Community development. This component will focus on supporting communities to develop Community Development Plans (CDPs), providing community economic infrastructure grant funds through the Project for rehabilitation or construction and overseeing the operations and maintenance of infrastructure. The outcome of this component will be enhanced community capacity for sustainable planning and action. This will be achieved through the following two outputs: (i) prepared community development plans; and (ii) operational community economic infrastructure.

Component 2: Business development. This component will focus on assisting commercial banks to publicise and promote financing so that these will be able to extend supplementary equity grant (SEG) funds to agriculture and rural businesses through commercial banks. The outcome of this component will be enhanced business capabilities for sustainable financing and investment. This outcome will be achieved through the following two outputs: (i) finance publications and promotions prepared; and (ii) operational agriculture and rural businesses.

Component 3: Project management. This component will support project management by MORDI TT. MORDI TT will be appointed by the MFNP on a sole source basis to implement the Project. MORDI TT will establish a Project office in Nuku'alofa and recruit staff positions including a Project Manager, an Operations Manager, a Finance and Administration Officer, a Senior Project Officer and three Project Officers. In addition to their general tasks the Operations Manager and Senior Project Officer and Project Officer will have specific regional responsibilities. The Operations Manager will be responsible for the main and outer islands of Tongatapu, the Senior Project Officer will be responsible for the Island of 'Eua, and the Project Officers will be responsible for the main and outer islands of Ha'apai, the main and outer islands of Vava'u or the Niuas. Town Officers will provide regional support to the Project staff in the field. The Project Manager will also have overall responsibility for monitoring and evaluation including collecting baseline data at the time of Project commencement and at the end of the Project period.

II. Implementation Arrangements

MORDI TT will be appointed by the MNFP on a sole source basis to implement the Project under a Memorandum of Understanding (MOU) to be signed between MNFP and the MORDI TT Board of Trustees. In the Project the MFNP will be the Recipient and MORDI TT will be the Lead Project Agency.

A Project Advisory Committee (PAC) shall be established under the project and shall perform an advisory role to MFNP and MORDI TT in areas of governance, policy, networking with other organizations and strategic overview of the Project. Membership of the PAC will include a representative each from MFNP, Ministry of Agriculture, Food Forestry and Fisheries (MAFFF), National Reserve Bank of Tonga (NRBT), Tonga Chamber of Commerce and Industry, and Civil Society Forum of Tonga. Responsibilities of the PAC will include reviewing the AWPBs, overseeing 6-monthly reviews in cooperation with IFAD supervision missions, promoting cooperation and coordination between regional and national governmental and non-governmental agencies, identifying evidence based policy issues for dialogue and ensuring transparency and accountability in management of the Project.

MORDI TT will be responsible for interfacing with the Project Review and Appraisal Committee (PRAC). The overall purpose of the PRAC will be to provide an executive management function for the Community Economic Infrastructure Grant proposals (CEIG) and the Supplemental Equity Grants (SEG). Membership of the PRAC will include a representative each from the Tonga Community Development Trust, the New Zealand Aid Programme (NZAP), Ministry of Works, MFNP (Procurement Division) and the Aid Management Division (AMD). Pacific Horticultural and Agricultural Market Access Programme (PHAMA) and Tonga Business Enterprise Centre (TBEC) will be given reciprocal observer status, in the case of the Project, on the PRAC. Once operational MORDI TT will be responsible for preparing CEIG and SEG proposals for the Committee for screening, discussing and reporting results to the Project Manager.

Other than overall implementation responsibilities, MORDI TT will have specific tasks:

- (i) Train, mentor and supervise Town Officers in the use of participatory learning and action methods and in Project implementation practices for the purpose of developing CDPs.
- (ii) Consolidate CDPs into District Development Plans (DDPs) and lodge these with District Officers (DO), the Governor's Office or Government's Representative and the relevant Ministry responsible for district and town affairs. These will be made available to donors and other agencies that have an expressed interest in providing financial support for the development and management of actions identified in the DDPs.
- (iii) Supervise the due diligence of commercial banks and cooperate with commercial banks to prepare publication and promotion material on the SEG funds. The due diligence of commercial banks will be conducted in cooperation with the NRBT.
- (iv) Arrange for the three monthly PRAC reviews of the CEIG proposals under Component 1 and the SEG proposals under Component 2 and informing communities and commercial banks of the outcome of PRAC reviews respectively.
- (v) Disburse approved CEIGs and SEGs.
- (vi) Engage with the broader stakeholder community to mainstream the Project approach. Upon completion, CDPs from each district will be consolidated into DDPs by MORDI TT. MORDI TT will develop a strategic partnership with Aid Management Division (AMD) of the MFNP, which is responsible for Government of Tonga alignment and harmonization initiatives under the Paris Declaration of Aid Effectiveness, similarly, to encourage financial support by donors for the development and management of actions identified in the DDPs.
- (vii) Monitor and evaluate Project performance including collecting baseline data. Also MORDI TT will be responsible for hosting an annual one-day "lessons-learned" workshop involving relevant government agencies, representatives of non-governmental agencies, donor agencies and representatives of the private sector who are working with and have a particular interest in rural development in Tonga.

(viii) Identify evidence based policy issues for dialogue through the PAC.

Schedule 2

Allocation Table

1. Allocation of Grant Proceeds. (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Grant and the allocation of the amounts of the Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category		Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	Percentage
I.	Vehicles, equipment and materials and transport	150 000	100% net of taxes
II.	Training, Capacity Building and Community Planning	540 000	100% net of taxes
III.	Technical Assistance, Studies and M&E	60 000	100% net of taxes
IV.	Community grants	750 000	100% net of taxes and net of beneficiaries contribution
V.	Supplementary equity grants	240 000	100% net of taxes and beneficiary contributions
VI.	VI. Recurrent Costs		
	a) Salaries	400 000	100% net of taxes
	b) Operating Costs	200 000	
VII.	VI. Unallocated	260 000	
TOTAL		2 600 000	

⁽b) The terms used in the Table above are defined as follows:

[&]quot;Transport" means: the costs of transporting equipment and supplies from Nuku'alofa to the Project.

[&]quot;Community Grants" means: a portion of the proceeds of the financing to be made available for small scale infrastructure and services (such as wharves , roads and water sanitary facilities).

[&]quot;Supplemental Equity Grants" means: a grant to participating rural businesses.

^{2. &}quot;Start-up Costs". Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs (in Categories I, II, III and V) incurred before the satisfaction of the general conditions

precedent to withdrawal shall not exceed an aggregate amount of USD 30 000 for the performance of a baseline study.

Schedule 3

Special Covenants

In accordance with Section 12.01(a)(xxiii) of the General Conditions, the Fund may suspend, in whole or in part, the right of the Recipient to request withdrawals from the Grant Account if the Recipient has defaulted in the performance of any covenant set forth below, and the Fund has determined that such default has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Project:

The Recipient shall ensure a consumption tax exemption is granted, in accordance with the Consumption Tax Act 2003, providing the Project with tax-exempt status.

Logical framework

Results hierarchy	Indicators	Means of verification	Assumptions		
Goal The goal is to contribute to improved sustainable livelihoods for vulnerable rural communities	* Number of households with improved food security * Number of households showing improvement in IFAD's household asset ownership index *No of households receiving Project services	RIMS Impact surveys at baseline and completion	No major changes in Government of Tonga's Tonga National Development Strategy		
Development objective Strengthen the capacity of target communities and businesses to plan, finance and manage their development priorities in order to achieve improved sustainable livelihoods	60 communities with sustainable community economic infrastructure 10 sustainable agriculture and rural businesses	Annual Work Plan and Budgets (AWPBs) Household Income and Expenditure Survey (2009 and 2014)	Communities and agriculture and rural businesses are willing to participate in innovative forms of support		
Component 1 Outcome Enhanced community capacity for sustainable planning and action	31 new community development plans developed	AWPBs Monthly Programme Officer reports			
Component 1.1 Output Community development plans prepared	6,901 beneficiaries (disaggregated by gender) of community development plan 10% of community development plans activities funded through a community economic infrastructure grant and or from another source	Annual participatory survey of operational effectiveness of community groups Community economic infrastructure proposals and reports Technical and operational audits of community economic infrastructure	Government officials are willing to support plan preparation. Communities prepared to participate in planning and in-kind and or cash contributions to economic		
Component 1.2 Output Operational community economic infrastructure	16,901 beneficiaries (disaggregated by gender) of community economic infrastructure 80% of community economic infrastructure funded by the community economic infrastructure grant operational and sustainable *No of women on management committees		infrastructure		
Component 2 Outcome Enhanced business capability for sustainable financing and investment	8 agriculture and rural businesses financed and operational	AWPBs Monthly Project Officers reports			
Component 2.1 Output Investment publications and promotions prepared	50 publications available and used by commercial banks and agricultural and rural businesses	Loan performance assessments by commercial banks National Reserve Bank of Tonga annual audit of commercial banks Annual case studies of agricultural rural businesses financed by supplemental equity funds	Commercial banks willing to make loans to agriculture and rural businesses. Businesses willing to contribute equity		
Component 2.2. Output Operational agriculture and rural businesses	 1000 beneficiaries of agricultural and rural businesses funded by the supplemental equity grant 80% of agricultural and rural businesses funded by the supplemental equity grant operational and sustainable 		and take loans		